



COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 9 décembre 2011
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

1.1

2^{ème} MODIFICATION DU PLU DU GRAND TOULOUSE,
COMMUNE DE CORNEBARRIEU

L'an deux mille onze, le neuf décembre à onze heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Claude RAYNAL, troisième Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BELLAUBRE Elisabeth BEYNEY Georges COTELLE Thierry DUHAMEL Thierry GERMAIN Louis GRIMAUD Robert GRIMBERT Georges GUILLOT René HARDY Isabelle LOZANO Guy	MERONO Claude MIGUEL Henri MONTAGNER Guy MORIN Etienne MOYET Jean-Louis RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
AREVALO Henri FOURNIER Denis REME Jean-Michel	MOIREZ-CHARRON Alain GIL Danielle
MURETAIN	
SUTRA Jean-François CASSETTA Jean-Baptiste	DADOU Gilles DUFOUR Claude
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime SAVIGNY Thierry	
COLLEGE DES COMMUNES	
ROUQUET Jacques FONTES André	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. Etienne MORIN

MAURICE Antoine, représenté par M. Jean-Charles VALADIER

Délégués titulaires excusés

BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSENET Jean-François
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COLL Jean-Louis
COMMENGE Jean-Claude
COQUART Dominique
CROQUETTE Martine
DE FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUCERT Claude
ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel

FAIVRE Claudia
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
LANGE Régine
MANDEMENT André
MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MIRC Stéphane
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
RUIZ Sonia
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SYLVESTRE Arlette
VALETTE François-Régis

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre
DAUVEL Philippe
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian

GEIL-GOMEZ Sabine
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert
MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 35	Votants : 37
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 37

La commune de Cornebarrieu est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT.

Par courrier en date du 29 août 2011, le Grand Toulouse a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet de 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – commune de Cornebarrieu avant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 septembre au 20 octobre inclus.

La modification du PLU a pour objet l'ouverture à l'urbanisation du secteur 6AUC (3,4 ha) sur le secteur de « l'Autan » en créant une zone 7AU, afin de permettre l'aménagement d'un ensemble d'activités économiques, commerciales artisanales, de services et de bureaux.

Le secteur « de l'Autan » correspond à un demi-pixel économique situé au sein du contrat d'axe n°20 « TCSP sur RD 63 » identifié dans le projet de SCoT arrêté.

Le SMEAT rappelle qu'en l'absence de contrat d'axe, 20% des territoires d'urbanisation future peuvent être ouverts, sous conditions :

- d'une étude sommaire, portant sur l'ensemble du territoire accueillant le projet de TCSP, menée afin de définir les secteurs prioritaires à l'urbanisation et les orientations générales d'aménagement relatives à ces secteurs ;
- d'une urbanisation effectuée à proximité des équipements et services, ou dans une zone d'influence d'un transport en commun.

Par courrier en date du 15 septembre 2011, le Grand Toulouse a transmis au SMEAT une étude sommaire préalable au contrat d'axe n°20. Les conclusions de cette étude sont cohérentes avec les orientations du SCoT.

En effet, le secteur « de l'Autan » :

- n'impacte pas des éléments du maillage vert et bleu ;
- est situé en continuité du tissu urbain existant ;
- est desservi par la ligne n°17 du réseau de bus urbain.

Le SMEAT prend acte également des conclusions de l'étude qui précise que l'ouverture de cette zone portera à 20% des pixels de ce territoire de contrat d'axe, les zones ouvertes à l'urbanisation sur la commune de Cornebarrieu.

Par ailleurs, le SMEAT attire l'attention de la Collectivité sur le fait que les surfaces commerciales supplémentaires qui pourraient, le cas échéant, être accueillies dans la zone 6AUC, devront s'inscrire dans les limites fixées par le volet commercial du SCoT.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, délibère et décide

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 2^{ème} modification du PLU du Grand Toulouse - commune de Cornebarrieu.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Grand Toulouse, à Monsieur le Maire de Cornebarrieu et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 16 décembre 2011

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN